

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
présents : 20  
votants : 24  
Pouvoirs : 4

Date convocation : 11/04/2023  
Affichage : 11/04/2023

Séance du 18 avril 2023

*L'an deux mil vingt-trois et le 18 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Aline RANC, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Mireille GARDES SAINT PAUL, Jean-Marie BOSCUS,

Pouvoirs : Rose-Marie MARTIN à Guylène BLAES, Guy MAYRAND à Patrice CLAVEL, Pierre MALET à Aline RANC, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

**OBJET : EQUIPEMENT MOBILIER DE LA NOUVELLE MEDIATHEQUE ET DE L'AUDITORIUM + SIGNALETIQUE – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC OCCITANIE ET DE LA REGION OCCITANIE :**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 21 avril 2022, le Conseil Communautaire avait sollicité une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC Occitanie) pour l'équipement mobilier de la nouvelle Médiathèque + Auditorium ainsi que pour la signalétique.

Le plan de financement prévisionnel ayant été établi en 2022 sur la base d'estimations, la DRAC Occitanie a demandé la communication de devis plus précis.

La CCHA a donc décidé de lancer un avis de marché afin de pouvoir disposer d'engagements de fournisseurs pour élaborer le plan de financement définitif de l'opération.

En fonction de la sélection des fournisseurs opérée par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 13 mars 2023, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à solliciter, sur les nouvelles bases financières, des subventions auprès de la DRAC Occitanie et de la Région Occitanie.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

*Considérant les résultats des appels d'offres lancés pour la fourniture du mobilier de la nouvelle Médiathèque + Auditorium ainsi que pour la signalétique ;*

**PREND ACTE** des prestataires retenus par la Commission d'Appel d'offres en matière de fourniture de mobilier pour la nouvelle Médiathèque + auditorium ainsi que la signalétique.

**DECIDE** de solliciter des subventions auprès de la DRAC Occitanie et de la Région Occitanie sur la base des actes d'engagement et détails des prix des fournisseurs et prestataires retenus.



**ADOpte** le plan de financement prévisionnel suivant :

- Coût (Mobilier + signalétique) : **248 615, 84 € HT**
- Plan de financement prévisionnel :
  - Subvention sollicitée auprès de la DRAC Occitanie (DGD pour les bibliothèques / 40 %) **99 446, 34 €**
  - Subvention sollicitée auprès de la Région Occitanie **99 446, 34 €**
  - Autofinancement CCHA (20 %) **49 723, 16 €**

**DONNE DELEGATION** à Monsieur le Président pour déposer les dossiers de demande de subventions auprès de DRAC Occitanie et de la Région Occitanie.

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut Allier  
Le Président,

  
Francis CHABALIER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).